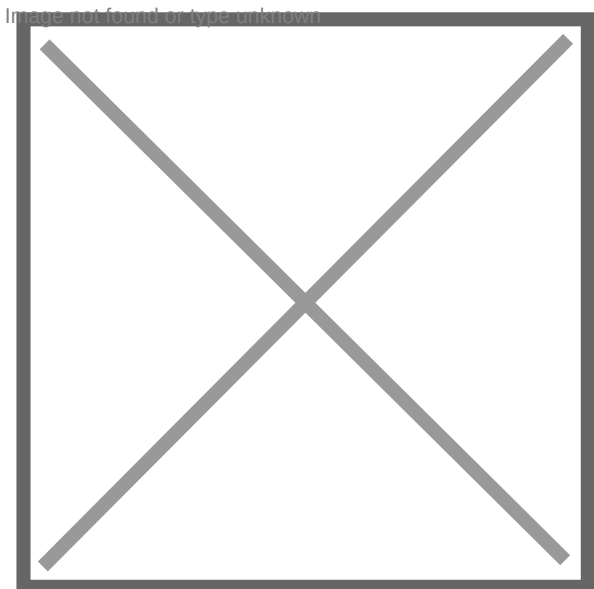




Bébé né en france mais sans papeis!

Par **doucura**, le **01/11/2012 à 22:11**

Bonjour,
Je suis portugaise, je viens de donner naissance à un petit garçon!
Le petit est déclaré à la mairie, mais je n'ai pas pu le déclarer au consulat portugais qui refuse de le faire sans la présence du père.
Sans aucun papeis à ma possession (à part l'extrait de naissance) est-ce que je pourrais sortir du territoire avec mon garçon?
Aller au Portugal, Suisse...
Merci

Par **Nicole29**, le **02/11/2012 à 00:51**

Bonjour,
Si votre enfant n'a pas de papier vous ne pourrez pas sortir du territoire, il lui faut un passeport obligatoirement.

Par **doucura**, le **02/11/2012 à 13:00**

Bonjour,
Même dans le territoire européen?

Par **Nicole29**, le **02/11/2012 à 15:16**

Bonjour,
Le passeport est obligatoire pour tous, même pour les enfants. C'est une pièce d'identité obligatoire pour les voyages même en Europe.

Par **doucura**, le **02/11/2012 à 16:03**

Bonjour,rnrnAh ok!D'accord!rnJe suis bloqué avec mon bébé alors,jusqu'au divorce!rnMerci

Par **Nicole29**, le **02/11/2012 à 18:07**

Mais je ne comprends pas pourquoi vous ne pouvez pas le déclarer?

Par **doucura**, le **02/11/2012 à 18:42**

Pour la mairie c'est ok!rnAu consulat portugais,les deux parents sont obligés d'être présent,et comme mon mari (plutôt EX-mari) pour m'énervé ne veux pas m'accompagner pour le faire je suis obligé d'attendre le divorce pour pourvoir déclarer mon enfant seule.rnC'est débile surtout que c'est moi qu'est portugaise et pas mon mari!